

ACTUALITÉ **CHRONIQUES**


## Mon petit droit m'a dit LAURENCE NEUER

[RSS Laurence Neuer](#)

Le Point.fr - Publié le 27/02/2014 à 06:45 - Modifié le 27/02/2014 à 09:36

# Garde à vue : chute de 37 % en quatre ans !

La garde à vue est en perte de vitesse depuis 2009. Mais pas pour toutes les infractions. Éclairage.



Photo d'illustration. © VARELA / 20 MINUTES/SIPA

38

37

1

 Par **LAURENCE NEUER**

Le nombre de gardes à vue (GAV) comptabilisées par la police pour des crimes et des délits non routiers a chuté de 37,3 % entre 2009 et 2013. Et cette baisse se révèle plus forte que celle du nombre de personnes mises en cause\* (moins 14,1 % sur la période). Cela signifie donc que le recours à la GAV a lui aussi régressé, et ce, de façon régulière depuis 2009. C'est ce que dévoile le recueil statistique publié en janvier 2014 par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP).

### Présence de l'avocat

L'évolution de l'environnement législatif explique en partie ces chiffres. L'infraction de "séjour irrégulier simple", qui déclenchait beaucoup de placements en GAV, a été supprimée par une loi du 31 décembre 2012. Ce n'est que si l'étranger en situation irrégulière refuse la mesure d'éloignement ordonnée par le tribunal qu'il peut être placé en GAV.

Par ailleurs, depuis l'abandon de la "politique du chiffre", la GAV a cessé d'être un indicateur de performance des services de police. À cela s'ajoute un troisième élément : la présence obligatoire de l'avocat dès la première heure de GAV peut ralentir l'enquête et alourdir la procédure. "On peut supposer que les effets conjugués de ces différents paramètres expliquent la forte baisse de la fréquence du recours à la GAV", analyse Cyril Rizk, responsable des statistiques à l'ONDRP.

Cependant, l'augmentation de certains délits a déteint sur la courbe ascendante des recours à la GAV...

### Vols à la tire : les GAV ont triplé

Pour certains vols sans violence, le nombre de GAV a progressé dans des proportions comparables à

celui des mis en cause. Les personnes mises en cause pour des cambriolages ont augmenté d'environ 30 % depuis 2008. Un peu moins de 80 % d'entre elles sont placées en GAV (contre 85 % en 2008). Concernant les vols à la tire, on note trois fois plus de personnes mises en cause qu'en 2003 et le nombre de GAV a grimpé dans les mêmes proportions.

En revanche, le nombre de gardés à vue pour infraction à la législation sur les stupéfiants a chuté de 25 %. Un quart de mis en cause pour simple usage sont placés en GAV. Néanmoins, s'agissant du trafic de stupéfiants, le taux de GAV par rapport au nombre de mis en cause est encore très élevé puisqu'il culmine à 94 %.

Reste que ce sont les personnes mises en cause pour les infractions les plus graves (vols avec arme ou avec violence, homicides, violences suivies de mort, etc.) qui sont le plus systématiquement placées en GAV.

\* Une personne est comptée comme "mise en cause" dans une procédure transmise au procureur de la République si, après audition avec procès-verbal, il "existe des indices ou éléments graves et concordants de culpabilité attestant sa participation à la commission de l'infraction". (Source : ONDRP)

## MON PETIT DROIT M'A DIT

Affaire Leonarda : une intervention conforme à la réglementation en vigueur

Vers la suppression du sexe à l'état civil ?

Garde à vue : les droits de la défense devant la cour d'appel de Paris

Pauvreté : "Le droit cède la place au mérite"

[Tous les articles - Mon petit droit m'a dit](#)



### Comment perdre du poids ?

Une maman de Lyon découvre une nouvelle méthode pour perdre du poids rapidement!

» [Cliquez ici](#)



### Métaux Stratégiques

Investissez dans l'avenir + de 200% de croissance en moyenne sur 3 ans !

» [Cliquez ici](#)



### Célibataire et cadre sup ?

Rejoignez le site de rencontre haut de gamme avec sélection à l'entrée

» [Cliquez ici](#)



### Revenus > 2 500€/mois ?

NOUVEAU : Moins de 55 ans? Avec la Loi Duflot, réduisez vos impôts en 2014 !

» [Cliquez ici](#)

Publicité Ligatus

## 13 Commentaires

[Ajouter un commentaire](#)

beberdu14

le 27/02/2014 à 15:24

■ [Signaler un contenu abusif](#)

### Des chiffres, encore et toujours

Je n'ai aucune connaissance en droit, mais j'ai l'impression que la GAV ne sert plus à grand chose, si ce n'est à noircir du papier et fournir des chiffres. On revient toujours à une politique du chiffre (baisse des GAV = pays plus sûr à vivre?) On fait dire ce qu'on veut à des chiffres, surtout hors contexte, quel que soit le gouvernement, on pourrait appeler ce de la désinformation pour mieux mentir au peuple !

Passares

le 27/02/2014 à 13:52

■ [Signaler un contenu abusif](#)

### Un exemple récent :

La garde à vue dans l'affaire de la tuerie en Savoie, à certes permis aux policiers et au procureur de connaître une brève gloire médiatique mais qu'en est-il ressorti ? Rien, si ce n'est une possible inculpation future pour non respect de la législation sur les armes. Elle ne viendra sans doute jamais, mais il fallait bien arriver à s'en sortir après tout le battage médiatique. Et en attendant, un homme a été totalement déconsidéré. Voilà, c'est aussi ça la garde à vue.

Bourdon 75

### Ah oui c'est vrai ?